

# Charte d'utilisation de la salle de vie lycéenne (B001)

## I) Fonctionnement

Cette salle est ouverte à la demande des élèves :

1. Deux responsables récupèrent la clef au secrétariat des élèves et déposent en échange leur carnet.
2. Les carnets sont restitués au moment du retour des clefs.
3. Si certains élèves souhaitent rester dans la salle alors que les deux responsables la quittent, un échange de carnet doit impérativement être effectué. Il doit toujours y avoir deux responsables clairement identifiés présents.
4. En cas de fermeture du secrétariat des élèves, adressez-vous à un adulte au rez-de-chaussée du bâtiment B.

Les deux élèves responsables veillent au bon fonctionnement de la salle. Des personnels se trouvent à proximité au rez-de-chaussée du bâtiment B si besoin.

La capacité maximale autorisée est de quarante personnes.

## II) Règlement

L'ensemble des articles du règlement intérieur doit être respecté.

Les écouteurs sont tolérés ainsi que l'usage du téléphone en mode silencieux (pas d'appels).

Il est interdit de consommer boisson et nourriture.

Le mobilier ne peut être déplacé.

Du respect de ces règles par tous dépend le bon fonctionnement de cette salle.

En cas de problème et notamment de dégradation cet espace pourra être temporairement fermé. Les responsables de ces actes seront alors sanctionnés selon l'article du règlement intérieur correspondant.

Ce règlement a été élaboré avec le CVL. Nous savons pouvoir compter sur vous pour respecter cet espace qui est le vôtre. Faites-en bon usage.

Mme Culioli  
Présidente du CVL



de Nice président du CVL